

**IMERYYS**  
Débat public **EMILI**

## Décision des maîtres d'ouvrage



## Débat public EMILI

# Proposition de décision des maîtres d'ouvrage

---

Vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L121-8, l'article L121-8-1, l'article L121-9 et l'article L121-13 ;

Vu l'article L121-14 du code de l'environnement prévoyant la poursuite de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-1 A et suivants relatifs aux objectifs et priorités d'action de politique énergétique à travers la loi de programmation ainsi que la programmation pluriannuelle de l'énergie, et son article L. 121-4 I relatif aux obligations de service public assignées aux entreprises du secteur de l'électricité ;

Vu le règlement (UE) 2023/851 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 modifiant le règlement (UE) 2019/631 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs conformément à l'ambition accrue de l'Union en matière de climat ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment son article 106 ;

Vu la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2024-740 du 5 juillet 2024 qualifiant de projet d'intérêt national majeur l'extraction et la transformation de lithium par la société Imerys dans l'Allier ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur ;

Vu la décision de la Commission nationale du débat public n°2023/111/EMILI/1 du 6 septembre 2023 décidant d'organiser un débat public et désignant M. Mathias BOURRISSOUX comme président de la Commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet EMILI ;

Vu la décision de la Commission nationale du débat public n°2023/127/EMILI/2 du 4 octobre 2023 désignant les membres de la Commission particulière du débat public sur le projet EMILI ;

Vu la décision de la Commission nationale du débat public n°2023/153/EMILI/3 du 6 décembre 2023 désignant Mme Dominique SIMON comme membre de la Commission particulière du débat public ;

Vu la décision de la Commission nationale du débat public n°2024/27/EMILI/4 du 14 février 2024 arrêtant les modalités et son calendrier ;

Vu la décision de la Commission nationale du débat public n°2024/93/EMILI/4 du 14 juin 2024 décidant l'annulation des réunions du 17 juin au 7 juillet 2024 et la prolongation jusqu'au 31 juillet ;

Vu le bilan du débat du président de la Commission nationale du débat public et le compte-rendu établi par le président de la Commission particulière du débat public, publiés le 30 septembre 2024 ;

### **Considérant le déroulé et le contenu du débat public :**

- Une grande diversité de sujets, tant à l'échelle locale que nationale, a été abordée pendant près de cinq mois de débat, du 11 mars au 31 juillet 2024 ;
- Une large participation a été observée, à l'occasion des 42 évènements organisés par la Commission particulière du débat public : 3 628 participants au total, 553 contributions sur le forum en ligne et 39 cahiers d'acteurs ;
- Toutes les informations disponibles au stade d'étude du projet EMILI ont été mises à disposition grâce à des outils d'information variés (dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, site internet, dépliant, etc.) et aux nombreux approfondissements apportés sur des sujets techniques au travers de fiches thématiques et de réponses aux questions posées en ligne ;
- Le bilan et le compte-rendu du débat soulignent que « *le projet de mine de lithium [...] a fait l'objet d'un débat public, intense, riche, et nourri d'une forte participation des parties prenantes locales autant que d'une importante résonance médiatique nationale. Ces quatre mois d'échange, du 11 mars au 31 juillet 2024, ont [...] permis de mieux appréhender ce projet dans ses différentes dimensions. [...] Un effort constant de pédagogie, la production de nombreux documents et l'organisation de réunions publiques longues et intenses ont porté leurs fruits, en enrichissant de manière substantielle le fond du dossier constitué par le porteur de projet* » ;

### **Considérant le rôle clé du projet EMILI dans la transition écologique de la France et dans sa souveraineté :**

- L'article 106 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit pour que, pour atteindre les objectifs climatiques de la France et lutter efficacement contre la pollution de l'air, l'État « *se fixe pour objectif d'accompagner les ménages dans le report modal vers les modes de transport les moins polluants et dans le renouvellement ou la transformation de leurs véhicules* » ;
- Le règlement européen n°2023/851 du 19 avril 2023 traduit la position européenne qui fait de l'électrification des mobilités l'un des principaux leviers de décarbonation du secteur des transports, et prévoit ainsi que l'ensemble des voitures neuves qui arriveront sur le marché à partir de 2035 n'émettent aucune émission de CO<sub>2</sub> afin de garantir d'ici 2050 la neutralité carbone du secteur des transports ;
- Plus largement, tous les scénarios envisagés pour réussir la transition écologique, même le plus sobre, reposent sur une électrification des mobilités et révèlent donc un besoin exponentiel en lithium ;
- Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques sur les chaînes d'approvisionnement, des mesures européennes et françaises visent à réduire la dépendance aux importations de matières premières critiques comme le lithium, en créant une filière sur le territoire européen ;
- Le projet EMILI, qualifié d'intérêt national majeur, permettrait de produire le lithium nécessaire à la fabrication des batteries de 700 000 véhicules par an pendant, *a minima*, 25 ans et, par conséquent, de réduire la dépendance aux importations de ce métal inscrit sur la liste européenne des matières premières critiques ;

### **Considérant la prégnance des enjeux environnementaux dans le débat public :**

- Le débat public est intervenu à un stade amont du projet alors que l'étude d'impact n'est pas encore disponible et que les participants ont fait part de leur attente d'informations détaillées sur les impacts environnementaux si le projet se poursuivait ;
- Deux préoccupations majeures ont été au cœur des débats : la préservation de la ressource en eau (prélèvements et rejets, en quantité et en qualité) et les impacts environnementaux (eaux souterraines, stockage de résidus et produits utilisés), donnant lieu à des réponses d'Imerys en séance ou sur la plateforme en ligne et à la mise à disposition des premières études disponibles et de différents documents d'approfondissement ;
- En particulier, les dispositifs prévus dans le projet pour réduire la consommation de la ressource en eau ont été expliqués et débattus pendant le débat, confirmant leur pertinence technique ;
- Des préoccupations quant à la fragilité de la Forêt des Colettes ont été exprimées et l'absence probable d'impact du projet sur la forêt a été expliquée pendant le débat, à la fois par Imerys et par des intervenants tiers ;
- Le recours au transport ferroviaire a été largement débattu et a fait naître des craintes de la part des habitants de Saint-Bonnet-de-Rochefort quant à l'insertion paysagère de la plateforme de chargement et sur le risque pour le projet EMILI lié au financement et au calendrier des travaux de régénération de la voie ferrée entre Gannat et Montluçon ;

### **Considérant les attentes exprimées en matière d'effets économiques et sociaux du projet :**

- Les participants ont confirmé l'opportunité socio économique du projet, notamment au regard de la création d'emplois et des retombées économiques et fiscales attendues ;
- Des points d'attention ont été soulevés pour privilégier un accompagnement socio-économique de qualité, en lien avec la formation et l'aménagement du territoire.

### **Considérant la volonté partagée de maintenir le dialogue et l'information, si le projet est poursuivi :**

- Imerys devra se conformer au code de l'environnement qui intègre des procédures d'information et de participation du public liées aux demandes d'autorisations environnementales et de permis de construire (enquêtes publiques, consultation du public), la concertation continue liée aux suites du débat public et les réunions ou ateliers volontaires que nous pourrions mener en complément, lors desquelles les études sont mises à disposition du public ;
- A ce titre, les participants ont accueilli favorablement les dispositifs de poursuite du dialogue esquissés par Imerys tout au long du débat public, notamment la mise en place de comités de suivi de chaque site du projet EMILI permettant ainsi aux parties prenantes de suivre les évolutions du projet, d'avoir accès à une information complète et de donner leur avis ;
- L'engagement volontaire d'Imerys de s'engager dans le standard IRMA, présenté et débattu à l'occasion des modalités du débat, a été perçu comme un gage de sérieux par les participants, considérant qu'il s'agit d'une norme internationale particulièrement exigeante en matière de transparence et de partage de l'information avec les parties prenantes, qui permet d'aller au-delà du cadre légal.

## Les maîtres d'ouvrage décident dans leur champ de compétence respectif :

- **Imerys** : de poursuivre le projet EMILI à l'issue du débat public, en cohérence avec les enseignements issus de celui-ci et selon les conditions explicitées ci-après ;
- **RTE** : de répondre, au titre de ses missions de service public, à la demande d'Imerys de raccordements au réseau public de transport d'électricité. En tant que maître d'ouvrage de ce raccordement, RTE mettra en œuvre les procédures administratives nécessaires (notamment la concertation dite « Fontaine ») et contribuera aux engagements précisés ci-après, dès lors que le raccordement est concerné.

**Pour répondre aux attentes exprimées durant le débat public, les maîtres d'ouvrage assortissent leurs décisions des engagements suivants.**

Imerys a pleinement conscience de sa responsabilité sociétale en qualité d'industriel et, si Imerys n'a pas de contrôle sur la question de l'usage du lithium, le Groupe souligne que ce minerai, comme beaucoup d'autres, est une ressource précieuse et l'entreprise souhaite prendre sa part dans les questionnements légitimes à l'échelle de la filière.

### Sur les enjeux environnementaux, Imerys s'engage à :

#### S'agissant des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau :

- Retenir les meilleures techniques disponibles qui permettent de limiter au strict minimum les prélèvements en eau et les éventuels rejets, en restant dans les enveloppes indiquées lors du débat public ;
- Demander l'avis d'expert du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières, l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre), sur les études hydrogéologiques et changement climatique commanditées par Imerys et partager le contenu des résultats ainsi que leur prise en compte dans les démarches d'Imerys ;
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire les infiltrations de la nappe phréatique des micaschistes, en maintenant une épaisseur de 50 mètres minimum de granite solide entre le bas de la fosse et le haut de la mine, en continuant d'affiner son modèle hydrogéologique et en optant pour un design minier qui limitera au strict minimum un passage dans les micaschistes, zones plus altérées susceptibles d'abriter les circulations d'eau ;
- Limiter le risque de mobilisation des éléments chimiques naturellement contenus dans la couche superficielle des micaschistes en adaptant la conception de la descenderie de la mine pour limiter le passage dans les micaschistes ;

#### S'agissant des enjeux liés à la préservation et à la protection de la biodiversité :

- Mettre en place des suivis hydrologiques et hydrogéologiques sur et autour du site des kaolins de Beauvoir, lieu de la future mine de lithium et de l'usine de concentration, notamment de l'étang des Colettes en zone Natura 2000, en partenariat avec l'ONF (Office national des forêts) et les propriétaires ;
- Participer, à travers des partenariats avec des organismes publics et privés, à la connaissance du territoire et notamment à la protection de la Forêt des Colettes, située à proximité de la future mine de lithium et de l'usine de concentration ;

## S'agissant des enjeux liés à la gestion des stériles et résidus :

Tenant compte des enseignements du débat public (sur les thématiques produits chimiques, eau et résidus), Imerys cherche à réduire au strict minimum les produits chimiques utilisés dans le procédé sur le site de Beauvoir. Une grande partie de ces produits chimiques sont utilisés dans le procédé de production du feldspath. Au vu de ceci, et notant que le feldspath n'est pas essentiel pour le modèle économique global du projet et plutôt complexe dans sa mise en oeuvre logistique, Imerys décide d'abandonner la production et la commercialisation du feldspath, tout en respectant ses engagements pris lors du débat public liés à la gestion des résidus de concentration via du remblaiement en souterrain complété de la valorisation en réaménagement de carrières des sables feldspathiques.

Imerys s'engage à :

- Poursuivre les efforts pour minimiser l'usage de produits chimiques dans les procédés de l'usine de concentration avec notamment la décision de ne pas valoriser le feldspath ;
- Confirmer son objectif de remblayer le fond de fosse de la carrière, uniquement avec les stériles et résidus de concentration issus strictement des opérations du site de Beauvoir ;

## S'agissant plus généralement des enjeux environnementaux :

- Déployer, en concertation avec les collectivités locales et gestionnaires d'infrastructures, des plans de circulation pour les poids lourds qui desserviront les sites du projet EMILI, afin de limiter au maximum les impacts de ces circulations pour les riverains et usagers.
- Participer à des initiatives de tiers sur l'étude de synergies visant à optimiser en particulier les usages de l'eau et de l'énergie avec les industriels et activités voisins de l'usine de conversion (potentielle récupération de chaleur pour le centre aquatique et possible mutualisation du traitement des eaux grises par exemple).

## Sur la question du transport :

**Le train est une composante clé pour le succès du projet EMILI et Imerys continuera de travailler avec l'ensemble des parties concernées sur le sujet de la régénération de la voie ferrée entre Saint-Germain-des-Fossés et Montluçon, qui est également vue comme une opportunité par les acteurs du territoire. Nous prenons note des incertitudes quant à la temporalité et au financement des travaux nécessaires à cette régénération qui ont été soulevées pendant le débat public et travaillons avec l'Etat afin de les lever au plus vite.**

**D'autre part, concernant le projet de plateforme de chargement ferroviaire, et compte tenu des échanges et propositions émises dans le cadre du débat, Imerys a engagé l'étude d'une nouvelle implantation. L'analyse comparative entre les implantations à La Fontchambert sur les communes de Saint-Bonnet-de-Rochefort et Naves d'une part et à Vicq, en face du "Marais-Sourillat", d'autre part montre que les deux sites sont techniquement possibles, présentent des incidences sociales et environnementales relativement comparables et offrent un potentiel d'insertion paysagère. Ainsi Imerys :**

- Souhaite, après avoir présenté cette étude aux collectivités locales et aux services de l'État, échanger avec les parties concernées afin de prendre une décision le plus tôt possible en 2025.
- S'engage à obtenir la certification ISO14001 pour la station de chargement et mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour favoriser son insertion paysagère.

## Concernant les effets économiques et sociaux :

**Imerys renouvelle son engagement de proposer avec le projet EMILI un cadre social exemplaire. Au regard des contributions des participants du débat public, le Groupe s'engage également à :**

- Recruter localement autant que possible en fonction des compétences disponibles sur le territoire, en ciblant prioritairement les salariés des entreprises concernées par les plans sociaux et en développant une offre de formation adaptée;
- Participer au développement de formations avec différents établissements (universités et lycées professionnels) et promouvoir des partenariats avec des centres de recherche en utilisant, notamment, les pilotes industriels ;
- Encourager les entreprises locales à participer aux marchés soumis, dans le respect des règles de mise en concurrence exigées par les appels d'offres ;
- Participer activement aux initiatives locales sur les thématiques de l'emploi, de la formation, du logement, du développement économique local et de l'attractivité du territoire, notamment aux groupes de travail initiés par la Préfecture (ex. partenariat avec France Travail, participation à la mise à jour par le Rectorat de la carte des formations sur le territoire, convention signée avec le musée Wolframines, organisation de visites de la mine pour le grand public) ;

## Sur la poursuite du dialogue et de l'information :

**en cohérence avec les éléments présentés lors du débat public, Imerys propose les modalités suivantes, dont la mise en oeuvre précise restera à discuter avec le/les garant(s) qui seront désignés par la CNDP au titre de l'article L. 121-14 du code de l'environnement.**

**En particulier, à court et moyen termes (pendant la phase projet et de construction), Imerys propose de :**

- Créer des comités de suivi pour chaque site industriel du projet EMILI pour suivre avec les parties prenantes la mise en oeuvre des engagements et les différentes étapes de conception du projet ;
- Engager les dispositifs prévus par le standard IRMA au fur et à mesure de l'avancement du projet « IRMA Ready » ;
- Mettre en place des groupes de travail thématiques quand cela est pertinent pour aborder des sujets spécifiques ;
- Informer régulièrement le public des principaux résultats des études environnementales et sociales ;

**À long terme (pendant l'exploitation), Imerys s'engage à :**

- Donner accès sur une page internet dédiée aux principaux indicateurs environnementaux des opérations EMILI ;
- Intégrer les opérations d'Imerys dans l'ambition des collectivités locales de développer le tourisme industriel sur le territoire.

